



# Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

## Séance du vendredi 07 avril 2023

**Date de la convocation 03  
avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,*

**Membres en exercice :**  
15

**Présents :** Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Evelyne MAILLARD

**Présents :** 11

**Votants :** 14

**Représentés :** Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN, Carole FAJOU par Dominique COURTI, Djamila COTTIN par Sandra SOPHIYAIR

**Secrétaire de séance :**  
Dominique COURTI

**Excusés :**

**Absents :** Nicolas GILBERT

## Objet: DE\_23\_2023 - Affectation du résultat de fonctionnement - eau\_st\_clair\_epte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 250 049.23**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	236 639.41
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	150 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>13 409.82</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>250 049.23</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>250 049.23</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	

RF PREFECTURE DU VAL D'OISE
250 049.23
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 095-219505419-20230407-DE_23_2023-DE

**B.DEFICIT AU 31/12/2022**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à ST CLAIR SUR EPTE, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Christophe DEPONT

RF PREFECTURE DU VAL D'OISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 095-219505419-20230407-DE_23_2023-DE